Relations UE/RAS Macao: consolidation à partir de l'an 2000

2000/2099(COS) - 16/07/2004 - Document de suivi

OBJECTIF : présentation du Rapport annuel 2003 de la Commission sur la Région administrative spéciale (RAS) de Macao.

CONTENU : selon le rapport, la région administrative spéciale (RAS) de Macao a récolté les premiers fruits de sa stratégie, articulée autour de deux volets - à savoir la libéralisation de l'industrie du jeu et la diversification de son économie - et a enregistré une forte croissance économique en 2003 (+ 15,6%). Le secteur du tourisme a contribué sensiblement à ces résultats positifs, avec un nombre record de 11,9 millions de visiteurs.

Parallèlement, Macao a poursuivi son intégration économique avec la Chine continentale, notamment grâce à la signature d'un partenariat économique renforcé. Une zone industrielle transfrontière a également été créée avec la ville voisine de Zhuhai et fonctionnera en 2004-2005. En outre, la construction d'un pont reliant Macao à Hong-Kong et Zhuhai a été entérinée. Sur le plan politique, la RAS de Macao a continué de renforcer ses institutions et a su gérer les mesures de prévention de l'épidémie de SRAS. L'adoption d'une loi en matière de sécurité nationale promulguant l'article 23 de la loi fondamentale a été retardée. Le montant total des échanges commerciaux bilatéraux a légèrement décru pour s'établir à 991 mios EUR, mais l'UE reste le deuxième partenaire commercial de Macao et le deuxième investisseur étranger. L'entrée en vigueur, en juin 2004, de l'accord de réadmission conclu entre la CE et Macao ouvre de nouvelles perspectives en matière de migration.

En conclusion, la Commission européenne se félicite du dynamisme de l'économie de Macao et des mesures prises en vue de diversifier sa structure. Elle veillera à ce que les règles d'origine soient conformes aux règles de l'OMC, tant dans la nouvelle zone industrielle que dans le cadre du partenariat économique renforcé. Elle demeure toutefois préoccupée par la violation des droits de propriété intellectuelle à Macao et dans la région du delta de la rivière des Perles et exhorte le gouvernement a intensifier ses efforts en matière de respect des droits de propriété intellectuelle. La Commission européenne se félicite de la poursuite du bon déroulement du programme de coopération entre elle-même et Macao dans le domaine juridique et reste déterminée à examiner de nouvelles possibilités de coopération future avec les autorités de ce territoire, dans le cadre des nouvelles règles et règlements communautaires relatifs à l'assistance financière.